

## **PLAN DE PERENNISATION DU DETACHEMENT INTEGRE DE SECURITE PRESENTE PAR LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

En application de la résolution 1923 du Conseil de Sécurité du 25 mai 2010 en son paragraphe 5, le Gouvernement Tchadien s'est engagé à présenter un plan relatif à l'appui devant être apporté aux éléments du Détachement Intégré de Sécurité (DIS) après le départ de la MINURCAT. Ce plan doit prévoir toutes les mesures pour renforcer les capacités du DIS afin qu'il assure efficacement la sécurité dans les camps des réfugiés et les sites des personnes déplacées et aux alentours, de fournir des escortes de sécurité et d'assurer la sécurité de la zone, en coordination avec la Gendarmerie et la Garde Nationale et Nomade. L'élaboration du plan par le Tchad sans la contribution de la MINURCT a pris du retard à cause de lourdeur des Services Financiers de cette dernière qui n'ont pas remis en temps voulu à la partie Tchadienne le Budget 2009-2010 pour le fonctionnement du DIS conformément aux recommandations du Groupe de Travail Mixte de Haut Niveau.

### **LE PLAN DE PERENNISATION DU SYSTEME DE SECURISATION**

La protection des civils dans le pays relève d'abord de la responsabilité du Gouvernement. Quant à la situation à l'Est, elle connaît une évolution positive. Cette évolution positive est due essentiellement à la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan suite à l'Accord de Ndjamenà du 15 Janvier 2010. Cet accord a institué le déploiement d'une force mixte Tchad-Soudan de 3000 hommes tout le long de la frontière. Il a été décidé également de l'ouverture des frontières entre les deux pays, occasionnant ainsi l'interdiction de tout mouvement transfrontalier d'éléments armés.

Ce nouveau contexte permet au Gouvernement du Tchad d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection des populations civiles en s'acquittant des tâches suivantes :

- a) Assumer les responsabilités en matière de sécurité et de protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées internes ;
- b) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations ;

- c) Assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MINURCAT, ainsi que du personnel des Nations Unies en général et du personnel associé.

En rappel, le Gouvernement Tchadien avait dégarni l'espace humanitaire des militaires tchadiens s'y trouvant pour laisser la place à la force onusienne et aux éléments du DIS. Avec la nouvelle donne, le renforcement de la sécurité se fera - ce qui d'ailleurs se fait déjà- par la réinstallation des militaires dans les centres laissés par la force onusienne et le renforcement des villes par les éléments de la Gendarmerie, de la Garde Nationale et Nomade du Tchad (GNNT). Le DIS qui avait une compétence de sécurisation dans et autour des camps des réfugiés et des sites des déplacés sur un rayon n'excédant pas 10 km, se voit désormais élargir son rayon d'action sur toutes la zone relevant de sa compétence, en sus des escortes des humanitaires en liaison avec les autres forces de sécurité dans la région. La ceinture sécuritaire à l'Est, dans le Salamat, le Moyen-Chari et le Logone Oriental se fait à trois niveaux :

- Le premier niveau, les forces de souverainetés (Armée Nationale Tchadienne ANT) sont basées dans les villes de garnison tout le long de la frontière de Bahai à Tissi. En plus, la force mixte Tchad-Soudan est basée dans 10 localités de part et d'autre de la frontière et leur commandement était à El-Geneina(Soudan) avant d'être maintenant à Abéché (Tchad), la périodicité est de 6 mois par pays ;
- Le deuxième niveau est constitué des forces de la Gendarmerie Territoriale et de la Garde Nationale et Nomade du Tchad(GNNT) dans tous les gros villages se situant en deçà de la frontière entre la zone d'opérations du DIS et des villes garnisons. En plus il y a la force mixte de désarmement qui sillonne en permanence dans toute la zone de l'Est. C'est une force mobile qui prête main forte aux autres forces de sécurité en cas de besoin.
- Le troisième niveau est la ligne de surveillance du DIS, c'est à dire dans et autour des camps des réfugiés et dans les villes en liaison avec les forces de sécurité locales telles que la Gendarmerie et la Police Nationale. Il est à noter que toutes ces forces sont dotées d'appareils de communication pour un échange d'information en temps réel.

Ce dispositif de sécurité à trois niveaux a déjà prouvé son efficacité. Les bandits et les malfrats qui écument la zone, il n'y a pas longtemps, sont fortement découragés faute de repère et de refuge. C'est ainsi que l'unité d'action des Forces de Défense et de Sécurité et des éléments du DIS a permis de cerner les lieux et d'empêcher les kidnappeurs de l'employé de l'ONG humanitaire Oxfam, **Hubert Blama** de traverser la frontière avant de lancer l'assaut pour le libérer. Une autre action de bravoure des éléments du DIS : le dimanche 27 Juin 2010, un groupe de malfrats armés de fusils

d'assaut a envahi le siège de l'ONG INTERMOON OXFAM de KOUKOU ANGARANA, enlevé Mademoiselle **SANDRINE ROBERT** de nationalité Française, emporté deux(2) véhicules, un ordinateur et un téléphone portable. Alertés, les éléments du DIS se sont mis aussitôt à la poursuite des assaillants, les ont interceptés et après un accrochage les ont ramenés, avec Mademoiselle **SANDRINE ROBERT** saine et sauve, ainsi que les deux véhicules. Le 3 Juillet 2010 vers OUM-HADJER, un véhicule de l'ONG AFRICAIRE a été enlevé par des malfrats. Ce sont les éléments du DIS basés à Guereda qui ont réussi à récupérer le véhicule et à arrêter les ravisseurs . Dans la journée du 4 Juillet 2010 à Abéché, un véhicule de la MINURCAT immatriculé UN 00779 a été enlevé par des kidnappeurs ; une fois encore, les éléments du DIS ont réussi à récupérer le véhicule en moins de deux (2) heures ; les ravisseurs sont arrêtés et remis à la Justice.

Ainsi, la situation sécuritaire est actuellement bien maîtrisée, au point que les éléments du DIS se permettent d'effectuer des patrouilles et des escortes dans d'autres différentes localités vulnérables. Les éléments du DIS assurent la sécurité dans les camps de réfugiés, les sites des déplacés ainsi que leurs alentours et facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en coordination avec la Gendarmerie et la Garde Nationale et Nomade. Le Tchad est aujourd'hui capable et apte à assumer ses responsabilités souveraines, à assurer la sécurité entière des personnes et des biens sur toute l'étendue de son territoire.

Le Gouvernement s'est également engagé à renforcer la situation sécuritaire à sa frontière sud-est. Pour ce faire il a déployé une équipe du DIS à Haraze afin de renforcer la sécurité des 6.227 réfugiés centrafricains. Dans le souci d'assurer la sécurité à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et de personnes déplacées, il a pris des dispositions pour organiser des escortes et à sécuriser les zones. Aussi a-t-il affecté un véhicule à Goré et un autre à Maro pour les escortes des humanitaires afin de corriger ce que les humanitaires appellent << payer les escortes>> en attendant le déploiement des éléments du DIS à Daha dans le Salamat, à Goré dans le Logone Oriental et à Maro dans le Moyen-Chari.

En application de l'Aide Mémoire du 15 Mai 2010 entre le Gouvernement du Tchad et les Nations Unies, 150 Gendarmes et Policiers sont mis à la disposition de la MINURCAT pour la présélection et la formation dans le cadre de la dernière promotion des éléments du Détachement Intégré de Sécurité afin d'atteindre le nombre de 1.000 éléments. Le Gouvernement de son côté propose le recrutement de 400 jeunes Bacheliers pour les former et renforcer l'effectif du DIS afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans les zones des opérations.

La coordination des activités sécuritaires est suivie par un Bureau de Sécurisation et des Mouvements(BSM) qui a pour mission d'apprécier l'évolution de la sécurité des biens et des personnels humanitaires au sein d'une zone de sécurité, de décider des modalités d'exécution des déplacements et de la sécurisation du personnel et des installations en relation avec l'évolution des conditions sécuritaires . Ce Bureau est opérationnel ; il est installé dans toutes les zones des réfugiés et déplacés.

### **LE PLAN DE PERENNISATION DE FINANCES ET LOGISTIQUE**

Le Détachement Intégré de Sécurité (DIS) est composé de gendarmes et de policiers tchadiens. C'est un corps institué exclusivement pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps des réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées internes et les villes principales de l'Est et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires à l'Est du Tchad.

C'est pourquoi, le Gouvernement entend conserver en l'état cette force efficace bien formée selon les normes internationales et les règles des droits humains tout en la montant en puissance tant sur le plan humain que matériel après le retrait de la MINURCAT jusqu'au dénouement de la crise du Darfour et de la République Centrafricaine qui permettrait le retour des réfugiés. Les éléments du DIS gardent leur statut de gendarmes et de policiers tchadiens qui travaillent dans leur pays tout en conservant leurs avantages nationaux. Ils vont bénéficier des indemnités de risques qui remplaceront les subsides versées par la MINURCAT. Le Gouvernement assumera pleinement la prise en charge du DIS tant sur le plan financier, Logistique et matériel.

### **FINANCES**

L'élaboration du projet de budget 2011 de l'unité de finances ou fonctionnement du DIS est basée sur l'article 16 du Décret N°1131/PR/08 du 27 Septembre 2008 portant création et organisation du DIS et qui accorde aux membres du DIS les avantages nationaux et autres. C'est pourquoi, la prévision en Budget et Finances ou Fonctionnement est de l'ordre de **3.200.652.000 FCFA** répartie de la manière suivante :

- La Prime Globale d'Alimentation(PGA), la masse générale d'entretien(MGE) pour un effectif de (1.000) mille agents calculées sur la base de taux opérationnels, se chiffrent à soixante et un million deux cent milles **(61.200.000) FCFA**. Les vivres administratifs, calculés sur la base du taux opérationnel sont estimés à cent soixante deux millions quatre cents trente deux milles(**162.432.000) FCFA** ;

- Pour l'année 2011 l'unité budget et finance a reconduit les allocations annuelle versées au personnel du DIS par la MINURCAT. Pour un effectif de mille(**1000**) le budget s'élève à deux milliards six cents soixante dis sept millions vingt milles (**2.677.020.000 FCFA**). A cela s'ajoute les salaires indiciaires du personnel versé par leurs corps d'origine ;
- La formation continue interne en Droit Humanitaire et externe est évaluée à une prévision de cent millions(**100.000.000**) FCFA ;
- Et les frais de missions pour les descentes sur les terrains et faire l'évaluation de la situation sécuritaire est d'une prévision de cent millions(**100.000.000**) FCFA ;
- Un fond de cent millions(**100.000.000**) pour les renseignements est également prévu sur le budget. Car pour une efficacité des actions à mener dans le cadre de la prévention et de la répression des actes des banditismes à l'est, nous avons jugé indispensable l'octroi de ce fond. Pourtant le renseignement ça s'achète comme on le sait tous.

A cela s'ajoute les salaires indiciaires versés par leur Département respectifs du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

#### **LOGISTIQUE ET MATERIEL**

L'élaboration du projet de budget 2011 de l'unité logistique du DIS est basée sur les données des exercices passés de la MINURCAT tout en tenant compte de l'environnement nouveau à l'Est, au Salamat, au Moyen-Chari et dans le Logone Oriental. La prévision en logistique est de l'ordre d'un montant de **3.952.421.000 FCFA** repartie comme suit :

- 1- Achat de matériels et fournitures de bureau : -----184.625.000 FCFA ;
- 2- Achat et entretien des groupes électrogènes : -----70.000.000 FCFA ;
- 3- Achat de matériels de logement : -----160.700.000FCFA;
- 4- Achat de tanks et eau : -----45.000.000 FCFA ;
- 5- Achat matériels informatiques : -----729.300.000 FCFA ;
- 6- Achat ambulances et entretien véhicules : -----300.200.000 FCFA ;
- 7- Achat carburant et lubrifiant : -----963.854.000 FCFA ;
- 8- Achat de matériels de sécurité : -----250.312.000 FCFA ;
- 9- Achat d'uniformes et drapeau : -----331.000.000 FCFA ;
- 10-Atelier de véhicules (pièces de rechange) : -----324.000.000 FCFA ;
- 11-Transmissions et Communications : -----492.430.000 FCFA
- 12-Santé : -----101.000.000 FCFA.

Ce Budget de l'année 2011 a été élaboré en tenant compte des dépenses engagées par les partenaires pour soutenir les éléments du Détachement Intégré de Sécurité (DIS). Ce budget est assez raisonnable. Pour le moment il est arrêté a : **7.153.073.000** FCFA. A l'issue de l'exercice 2011 l'on sera fixé en fonction de l'environnement pour une augmentation ou réduction.

D'une manière générale , les obligations sécuritaires et humanitaires à l'Est et au sud Est du Tchad amène le Gouvernement à faire des efforts financiers de l'ordre de 12 millions de dollars par mois et ce , sans compter le coût des opérations de sécurisation de la frontière dans le cadre des forces mixtes Tchado-Soudanaises. L'appui logistique pour sécuriser les camps des réfugiés, les sites des déplacés et les principales villes, de police de proximités et d'intervention, des escortes des humanitaires nécessite le soutien des partenaires privilégiés et c'est le lieu de le rappeler. C'est pourquoi, la gestion des besoins de l'espace humanitaire et de leur prise en charge concerne le Gouvernement, les partenaires des Nations Unies, de l'Union Européenne et autres pays amis. La conjugaison des efforts communs nous permettra d'accompagner les réfugiés Soudanais, Centrafricains et les déplacés pour leurs retours et leurs réinstallations volontaires, dans des conditions sûres et durables dans leur pays respectif et leur village d'origine.

En vue de la pérennisation du DIS , la résolution 1923 prévoit un apport de la MINURCAT par le transfert du trust fund récolté au nom du DIS. Mais de manière concrète il n'y a aucun apport nouveau à la pérennisation du DIS ; car la MINURCAT fait observer que certaines contributions promises ne sont pas encore effectivement versées au trust fund. Aux dernières nouvelles, la MINURCAT n'aura que deux millions de dollars pour ne couvrir les besoins du DIS que jusqu'au 31 décembre 2010, date de la fin de la mission. Le Tchad risque de se retrouver seul à prendre en charge le DIS tout comme il le fait pour ses autres forces de sécurité. Aussi le Gouvernement tchadien ne comprend pas l'insistance de la Communauté internationale, notamment du Conseil de Sécurité, à lui demander des comptes sur la pérennisation du DIS , alors que cette Communauté cesse sa contribution financière destinée à sa pérennisation comme souhaité. Aussi, le Tchad réitère-t-il sa demande auprès de la communauté internationale pour qu'elle poursuive sa contribution financière au profit du DIS et ce avec les encouragements du Conseil de Sécurité.

=====